

Communiqué de presse / Rambouillet, le 14 mai 2009

EBP Automobile v10 s'adapte au nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV)

*Suite à l'entrée en vigueur du SIV, EBP s'est interfacé avec le logiciel de télétransmission MiSIV (de la société TMS) permettant de réaliser par Internet un certain nombre de formalités administratives.
Gain de temps assuré pour les professionnels de l'automobile !*

Depuis le 15 avril 2009, le nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) est entré en vigueur. **Il permet aux professionnels de l'automobile habilités, d'immatriculer directement les nouveaux véhicules via une liaison avec la préfecture.**

Ainsi, garagistes, agents, concessionnaires... agréés SIV pourront télétransmettre les informations relatives à l'immatriculation des véhicules et percevoir les sommes relatives aux taxes et à la redevance liées à l'immatriculation pour le compte du Trésor Public.



EBP facilite le quotidien de ses clients réparateurs automobile !

EBP, éditeur majeur de logiciels de gestion, s'adapte continuellement aux évolutions du marché pour offrir à ses clients des logiciels à la pointe des dernières technologies.

Ainsi, EBP a développé dans son logiciel Automobile une interface spécifique avec le module de télétransmission MiSIV, édité par la société TMS

Le professionnel du secteur automobile a ainsi la possibilité de choisir dans l'interface de son logiciel EBP le type d'opération à effectuer : immatriculation d'un véhicule neuf ou d'occasion, visualisation des opérations en cours ou réalisation d'autres démarches (D.A., cession, non-gage, ...), récupération des immatriculations traitées...

Une gestion des immatriculations en quelques clics...

Si le professionnel automobile a déjà le client ou le véhicule dans sa base EBP, il envoie les données qu'il a en sa possession directement dans MiSIV, ce qui **limite les ressaisies** d'informations. Le reste des démarches (envoi des données au Ministère de l'Intérieur, récupération des demandes...) se fait directement depuis le logiciel MiSIV.

Le professionnel **récupère ensuite automatiquement dans son logiciel EBP les nouvelles immatriculations** grâce à l'interface avec MiSIV.

Son logiciel va ainsi automatiquement :

- créer la fiche client
- créer la fiche véhicule si celle-ci n'existait pas encore dans la base
- affecter le client au véhicule

- remplacer l'ancienne immatriculation par la nouvelle immatriculation dans la fiche véhicule (l'ancienne immatriculation est cependant conservée et recopiée dans le champ « Précédente immatriculation » du logiciel).

Tarif : mise à jour à partir de 159 € HT (en mise à jour depuis EBP Automobile v10.0)
 Logiciel EBP Automobile v10.1 : à partir de 999 €
 Logiciel et mises à jour commercialisés exclusivement par le biais du réseau de revendeurs EBP.

Pour tout renseignement sur le module MiSIV de la société TMS : www.tms-misiv.fr

A propos d'EBP

Editeur majeur de logiciels de gestion, EBP encourage les créateurs et les entrepreneurs à s'informatiser pour piloter leur activité commerciale, tout en se consacrant à leur cœur de métier. Depuis 1984, EBP s'est affirmé comme un éditeur de logiciels de gestion incontournable, grâce à une offre complète (business plan, comptabilité, gestion, paye), simple d'utilisation, constamment mise au fait des évolutions légales et accompagnée de services de haute qualité. Aujourd'hui, le groupe EBP réalise un chiffre d'affaires de 28 M€ et compte 320 collaborateurs basés au siège, à Rambouillet (78), en régions, ainsi que dans ses filiales européennes, en Espagne et en Belgique. Espace Presse EBP : <http://www.ebp.com/fr/societe/presse.aspx>

Contacts presse EBP

Clipping-traitdunion Relations Presse
 Aurélie Pichon / Florine Lainé
 Tél. : 01 44 59 68 90 / 01 44 59 69 04
aurelie@clipping-tu.com / florine@clipping-tu.com